

2025 - 044 Séance du Conseil Municipal du 31 mars 2025
Service : Finances et commande publique
Référence : CP

Objet : DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHE, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Corinne CHENARD à Sylvie PELLOQUIN

Julien ROUSSEAU à Jacqueline MENARD-BYRNE

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU

Yvan VALLEE à Ludivine BEN BELLAL

Yves ANDRIEUX à Hélène RAUHUT-AUVINET

Olivier MICHE à Hervé LEBEAU

Olivier SCOTTO à Geneviève HAMEON

Absent excusé : Patrice BOLO.

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers effectivement présents : 27

Secrétaire : Sylvie PELLOQUIN

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

- Aides au patrimoine de Loire - Restauration d'un moule à bouteilles - Demande d'aide

Dans le cadre de la valorisation des patrimoines ligériens, Nantes Métropole a mis en place des aides à la sauvegarde de ces patrimoines, déclinées en trois types :

- l'aide à la phase d'émergence, dont l'objectif est de pouvoir poser toutes les bases d'un projet, d'en révéler tous les potentiels,
- l'aide aux diagnostics techniques,
- l'aide aux travaux.

L'un des principaux objectifs de ce dispositif est la mise en valeur des patrimoines d'intérêt métropolitain de la Loire.

La ville de Couëron a retrouvé un ancien moule à bouteille provenant de l'ancienne verrerie de Couëron, qu'elle souhaite préserver et restaurer. Le moule a été retrouvé avec d'autres, similaires, dans les sous-sols de la verrerie. La Ville souhaite demander un financement pour cette opération de travaux qui répond aux enjeux du dispositif métropolitain.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide, au titre du dispositif d'aides au patrimoine de Loire, pour ce projet, à hauteur de 180 euros HT, soit 15 % du coût global de la restauration estimée à hauteur de 1200 euros HT (1 440 euros TTC).

- Fonds d'Aide au Football Amateur - Rénovation éclairages stade Suzanne et Donatien Hauray - Demande de subvention

Le stade Suzanne et Donatien Hauray nécessite une rénovation sur la partie éclairage afin de répondre conjointement au besoin de conditions de pratique sportive et aux exigences en matière de développement durable, notamment en termes de sobriété énergétique.

Dans ce cadre, la ville de Couëron a décidé d'engager un projet de remplacement et de mise aux normes de l'éclairage du terrain prenant en compte l'aspect sportif (normes fédérales) et l'aspect environnemental (éclairage LED).

Le montant de l'enveloppe globale prévisionnelle de l'opération est estimé à 120 000 euros TTC avec 100 000 euros HT de coût travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt de demandes de financement et notamment celui d'une demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur, auprès de la Fédération Française de Football, pour un montant de 10 000 euros.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 20 mars 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 24 mars 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- solliciter une aide financière auprès de Nantes Métropole, pour le projet de restauration d'un moule à bouteille provenant de l'ancienne verrerie, pour un montant de 180 euros HT, soit 15 % du coût global de la restauration estimé à hauteur de 1200 euros HT (1 440 euros TTC),
- autoriser le dépôt de demandes de financement et notamment celui d'une demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur, auprès de la Fédération Française de Football, pour un montant de 10 000 euros,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

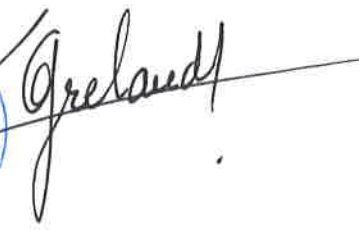
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 31 Mars 2025

Sylvie Pelloquin
La secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du
- et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.